



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Le vingt mars deux-mil-dix-huit à vingt heures trente, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.
Date de convocation et d'affichage : 15/03/2018.

Etaient présents : Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Adjoints, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, Séverine GAINOUX, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL, Hubert MEILLEUR et Johann GUEDON.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : M. Christophe AVRANCHE.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2018 ;
- Répartition PS CEJ RAM 2016 ;
- Vote de la durée d'amortissement de la subvention d'équipement relative aux travaux de la Ramardière (subvention versée en 2017 pour un montant de 8 000€) ;
- Vote des subventions 2018 aux associations communales et extra-communales ;
- Choix du maître verrier pour la restauration des vitraux de l'église de la Trinité ;
- Mise à jour du dossier de demande de subvention pour la restauration des vitraux de l'église de la Trinité ;
- Demande de subvention au titre des amendes de police (appel à projets 2018) et du fonds de concours de Laval agglomération pour l'aménagement d'équipement de réduction de vitesse en centre-bourg ;
- Demande de subvention auprès de Laval agglomération (entrée de la ZA de la Martinière) ;
- Demande de subvention au titre du CRBV 2018 (Contrat régional de Bassin Versant) ;
- Demande de subvention au titre du fonds de concours de Laval agglomération ;
- Etude des déclarations d'intention d'aliéner dans le cadre du droit de préemption urbain ;
- Questions et informations diverses.

Proposition de suppression à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de Laval agglomération (entrée de la ZA de la Martinière) [en attente de complément d'information]



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 30 janvier est approuvé à l'unanimité.

REPARTITION PS CEJ RAM 2016

DCM2018-08

Rapporteur : Mme Katia CLEMENT, adjointe déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2014-2018

La commune de NUILLE-SUR-VICOIN perçoit depuis 2016 la totalité de la PS CEJ afférente au RAM (Relai d'Assistantes Maternelles) intercommunal.

La prestation de service doit ensuite être redistribuée aux communes d'AHUILLE et de MONTIGNE-LE-BRILLANT selon le temps de travail correspondant à chaque commune.

Remarque : le mode de calcul change en cours d'année (x/12^{ème}) suite à la modification de l'emploi du temps de l'animatrice le 01/09/2015.

BILAN CEJ 2015							
PS 2015 reçue (en 2016) par Nuillé sur Vicoïn							10 977,88
ETP RAM intercommunal							0,71
		Ahuillé	Montigné le Brillant		Nuillé sur Vicoïn		
ETP	8/12ème	0,30	3 092,36	0,23	2 370,81	0,18	1 855,42
	4/12ème	0,29	1 494,64	0,21	1 082,33	0,21	1 082,33
PS/commune			4 587,00		3 453,14		2 937,74
PS TOTALE reçue							10 977,88

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **VOTE** la répartition proposé au titre du bilan CEJ 2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à mettre en paiement la part de prestation revenant aux communes d'AHUILLE et de MONTIGNE-LE-BRILLANT.

Observations :

La valorisation du temps de travail de la coordinatrice Enfance Jeunesse et du service informatique de la commune de NUILLE-SUR-VICOIN n'est pas pris en compte dans la répartition de la prestation de service.

Mme CLEMENT souhaite que ce point soit évoqué lors de la prochaine réunion intercommunale. Elle souligne l'expertise apporté par la coordinatrice, notamment dans la négociation du CEJ.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Page 3/15

VOTE DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE LA RAMARDIERE (SUBVENTION VERSEE EN 2017 POUR UN MONTANT DE 8 000€)

DCM2018-09

Rapporteur : Mme Sylvie RIBAUT, adjointe déléguée aux Finances

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations excepté pour les subventions versées et enregistrées sur les comptes 204x (article L. 2321-2 28° du C.G.C.T).

Les subventions d'équipement, lorsqu'elles constituent des aides à l'investissement consenties aux entreprises, sont amorties sur une durée maximale de trente ans.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'article L.2321-2 28° du C.G.C.T),
VU la proposition de la commission Finances,

CONSIDERANT qu'une subvention d'équipement d'un montant de 8 000.00€ a été versée à l'exploitant agricole M. Romain ROUSSEAU (DCM2017-59) pour la réfection du chemin d'exploitation « *La Ramardière* »,

CONSIDERANT que cette subvention a fait l'objet d'une inscription à l'article 20422/204 sur le B.P 2017,

CONSIDERANT qu'il convient au Conseil municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement dans la limite de trente années,

DECISION :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'avis de la commission Finances,

DELIBERE :

Article 1 : La durée d'amortissement pour la subvention d'équipement susnommée est fixée à **dix ans**.

Article 2 : L'amortissement débute au 1^{er} janvier 2018 et fera l'objet d'une inscription aux articles 28042/040 et 6811/042 pour un montant de 800.00€ par an pendant dix ans.

Article 3 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération et est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée au Comptable Payeur.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Page 4/15

Observations :

M. MEILLEUR et Mme CLEMENT déplorent que ces travaux aient été réalisés pour un chemin *privé*.

Vote :

13 Pour

01 Abstention

00 Contre

VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES POUR L'ANNEE 2018

DCM2018-10

Rapporteur : Mme Sylvie RIBAUT, Adjointe déléguée aux Finances

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Versée en 2017	Demande 2018	Vote 2018
Troupe Tournesol	350,00€	350,00 €	300,00 €
Comité de jumelage	x	300,00 €	150,00 €
Nuillé Sports	1 500,00 €	2 000,00 €	1 300,00 €
Nuillé Projets	300,00 €	350,00 €	300,00 €
AFN	115,00 €	120,00 €	110,00 €
Nuillé L'Huissierie Tennis de table	450,00 €	500,00 €	400,00 €
AA PP MA NSV	500,00 €	650,00 €	450,00 €
Nuillé o-100	x	x	x
Société des Courses	x	x	x
Nuillé en Forme	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Cyclo Club	x	x	x
TOTAL	3 715.00 €	5 270.00 €	3 510.00 €

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE : de nombreux dossiers ont été déposés. La commission finances propose l'arbitrage suivant.

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	Versée en 2017	demande 2018	Vote 2018
ADMR	2 104.00€	2 087.00€	2 087.00€
Vacances Familles Pays de la Loire	x	100.00€	100.00€
Banque alimentaire	127.00€	262.00€	262.00€
TOTAL	2 232.00 €	2 449.00 €	2 449.00 €

DECISION :



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Page 5/15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission Finances,

➤ **VOTE à l'unanimité** les montants proposés.

Observations :

Mme CLEMENT demande si les subventions sont accordées aux associations qui « font des choses » pour Nuillé.

Mme RIBAUT : les associations qui n'avaient pas remis tous les documents nécessaires à l'étude de leur demande ou qui bénéficient d'autres avantages bénéficient d'un montant diminué.

M. AVRANCHE liste toutes les actions des associations pour la commune.

Mme RIBAUT ajoute que les associations se fournissent chez les commerçants locaux. Concernant la subvention attribuée à NUILLE SPORTS, M. MARQUET fait remarquer que le Club est sur le point de monter en 1^{ère} division, ce qui entraînera une hausse de sa cotisation mensuelle auprès de la Ligue du Football Amateur.

M. MEILLEUR ajoute qu'il faudrait provisionner pour la main courante du stade.

M. MARQUET propose que le Club monte une demande de subvention auprès du fonds de soutien au football amateur.

CHOIX DU MAITRE VERRIER POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE LA TRINITE

DCM2018-11

Rapporteur : Mme Francine DUPE, adjointe déléguée aux Bâtiments

Le maître verrier retenu par le Conseil municipal en 2015 ayant pris sa retraite, il convient de choisir un nouvel artisan pour la réalisation des travaux.

Pour rappel, les travaux consistent au changement de trois vitraux losangés dans l'abside derrière le Maître Autel et de deux vitraux dans les deux absidioles de part et d'autre du Chœur. Le projet de restauration est porté par l'Association des Amis de l'église.

Deux dossiers ont été étudiés par la commission Bâtiments/Voirie :

- Proposition de l'entreprise BARTHE ET BORDEREAU (49) pour un montant de 9 375.50€ H.T (11 250.60€ T.T.C) ;
- Proposition de l'entreprise ATELIER DU VITRAIL, C. BEAUBREUIL (49) pour un montant de 9 543.06€ H.T (11 451.67€ T.T.C).

Il est proposé au Conseil municipal de retenir de l'entreprise BARTHE ET BORDEREAU qui, du fait de ses moyens humains, semble présenter le délai de réalisation le plus intéressant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de l'entreprise BARTHE ET BORDEREAU pour un montant de 9 375.50€ H.T (11 250.60€ T.T.C) ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document administratif ou urbanistique inhérent au dossier de changement des vitraux.

Communication de la décision sera réalisée auprès des membres de l'association des Amis de l'église de la Trinité.

M. MEILLEUR profite de ce point pour saluer le travail réalisé par M. PINCON, qui a repeint les inscriptions en mémoire des combattants morts pour la France.

MISE A JOUR DES DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ

DCM2018-12

Rapporteur : Mme Francine DUPE, adjointe déléguée aux Bâtiments

Suite au changement du maître verrier pour le projet de restauration des cinq vitraux de l'église de la Trinité, il est proposé au Conseil municipal de renouveler les demandes de financement auprès des administrations suivantes :

- DRAC ;
- Département de la Mayenne ;
- Région des Pays de la Loire.

Le nouveau projet sera adressé courant mars sous le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES	
Devis BARTHE et BORDEREAU 9 375.50€ H.T	DRAC (20%)	1 875.10
	Département (20%)	1 875.10
	Région (20%)	1 875.10
	Fondation du Patrimoine (20%)	1 875.10
	Autofinancement	1 875.10
Total dépenses : 9 375.50€	Total recettes : 9 375.50€	



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Page 7/15

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** le Maire à renouveler la demande de subvention et à signer tout document inhérent au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS VISANT A REDUIRE LA VITESSE EN CENTRE-BOURG

DCM2018-13

Rapporteur : Mme Francine DUPE, adjointe déléguée aux Bâtiments et à la Voirie

La commune de NUILLE-SUR-VICOIN poursuit la mise en place du schéma directeur de circulation apaisée sur le territoire communal. Les objectifs sont doubles : **réduire la vitesse des véhicules et permettre un partage sécurisé de la voie entre automobilistes, cyclomotoristes, cyclistes et piétons.**

Dans ce cadre, une réunion publique ainsi que plusieurs concertations de quartiers ont été réalisées.

Afin de poursuivre la réduction de la vitesse en centre-bourg à 30 km/h (en rouge ci-dessous), il est projeté **l'installation de 4 coussins berlinois et l'installation de panneaux ZONE 20 dans la rue de la Mairie.**

L'installation de ces équipements de sécurité routière doit permettre :

Equipement	Lieu d'implantation	Objectif recherché
Coussin berlinois 1	Entrée de bourg, route d'ENTRAMMES (D103)	Forcer le ralentissement de vitesse en entrée de bourg. L'excès de vitesse est actuellement encouragé par l'importante ligne droite qui précède l'entrée de bourg.
Coussin berlinois 2	Sortie de bourg, route d'ENTRAMMES (D103)	Limiter l'accélération de vitesse en sortie de bourg. L'accélération est à contenir, d'autant plus du fait de la proximité des piétons sur la voie (riverains dont la porte d'entrée donne sur un trottoir étroit).
Coussin berlinois 3	Entrée de bourg, route d'HOUSSAY (D215)	Forcer le ralentissement de vitesse dans une pente et assurer la sécurité des piétons (notamment travailleurs de l'ESAT de Lancheneil).
Coussin berlinois 4	Sortie de bourg, route d'HOUSSAY (D215)	Forcer le ralentissement de vitesse en sortie de bourg et assurer la sécurité des piétons (notamment travailleurs de l'ESAT de Lancheneil).
Panneau ZONE 20	Rue de la Mairie	Piétonisation renforcée de la voie



ESTIMATION DETAILLE DU COUT DES TRAVAUX

INTITULE	MONTANT PREVISIONNEL H.T
Coussins berlinois (COMAT et VALCO)	3 179.84 € H.T
Signalisation verticale (ADEQUAT)	3 595.54 € H.T
Feux tricolores (LOXAM) pour mise en place d'un alternat	253.85 € H.T
Installation (4 jours)*	1 120.00 €
TOTAL DEPENSE PREVISIONNELLE	8 149.23 €

****Installation des coussins en régie : 1 120.00 € (taux horaire moyen des 2 agents municipaux x 4 jours x 7 heures d'intallation pour un coussin soit 20 x 2 x 7 x 4).***

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES H.T	RECETTES PREVISIONNELLES
8 149.23 €	Subvention départementale (25%) : 2 037.31 € Fonds de concours Laval agglomération (25%) : 2 037.31 € Autofinancement commune (50%) : 4 074.62 €
TOTAL DEPENSES : 8 149.23 €	TOTAL RECETTES : 8 149.23 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

DECISION :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** une subvention, au titre des amendes de Police, auprès du Département de la Mayenne pour 25% de la dépense, soit une aide de 2 037.31€ ;
- **SOLLICITE** une subvention, au titre du Fonds de concours, auprès de Laval agglomération pour 25% de la dépense, soit une aide de 2 037.31€.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer toute pièce inhérente au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LAVAL AGGLOMERATION (ENTREE DE LA ZA DE LA MARTINIERE)

DCM2018-

Ajourné.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA PRESERVATION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

DCM2018-14

Rapporteur : Le Maire, Mickaël MARQUET.

Depuis 2008, le contrat régional de bassin versant (CRBV) des Pays-de-la-Loire a permis de financer, sur le bassin versant de la Mayenne, de nombreuses opérations en faveur de la préservation l'eau et des milieux aquatiques.

Afin de bénéficier d'aide au financement dans le cadre du nouveau contrat régional (2018-2020), il est proposé à la commune de NUILLE-SUR-VICOIN de déposer plusieurs dossiers avant le 13 avril 2018.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de présenter les dossiers suivants :

Projet 1 : MISE EN PLACE D'UNE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES DANS L'OBJECTIF DE PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU

Description du projet :

La commune de NUILLE-SUR-VICOIN est un village rural disposant d'un plan d'eau et de nombreux espaces verts appréciés de ses habitants et promeneurs. Chaque année durant la période d'été, la commune fait l'objet d'un fleurissement important.

Très sensibles à la préservation de l'environnement et des ressources en eau, les élus



appuient la démarche « zéro phyto » et souhaitent mettre en place un plan de gestion différencié des espaces. Ce plan a pour objectifs l'optimisation de la gestion quotidienne et annuelle des espaces ainsi que la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et urbains (voirie, trottoirs, cimetière). Les enjeux majeurs étant de mener une réflexion sur les modes de gestion, préserver les ressources en eau du territoire et sensibiliser la population à ces problématiques et aux nouveaux modes de gestion.

Ne disposant pas des compétences techniques en interne, la commune fait appel à des professionnels pour mettre en place le plan de gestion différenciée des espaces.

Coût et échéancier de réalisation prévisionnel :

Opérations	2018	2019	2020	Total (HT)
Diagnostic	x			1 995.00
Rédaction du plan de gestion		x		2 625.00
Actions de communication	x	x		210.00

TOTAL : 4 830.00 € H.T

Plan de financement :

Organismes (co-financeurs et maître d'ouvrage)	Taux	Montant d'aide attendu
Agence de l'eau Loire et Bretagne	60%	2 898.00€
Région (CRBV 2018-2020)	20%	966.00€
Autofinancement Commune	20%	966.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport sur le Projet 1,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès du Conseil régional une subvention d'un montant de 966.00€ ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau Loire et Bretagne une subvention d'un montant de 2 898.00€ ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent au dossier.

* * *

Projet 2 : EMPIERREMENT DES BERGES DE L'ETANG COMMUNAL DU VAUCHOISIER

Description du projet :

L'étang communal du Vauchoisier est confronté à l'érosion de l'une de ses berges. Cette érosion, causée par le clapotement de l'eau contre la berge, pose des problèmes de sécurité (solidité de la berge). La restauration de la berge permettra en outre de préserver le cheminement piéton.

Pour cela, la commune propose de faire appel à un prestataire privé afin de défricher la berge, mettre en place des blocs d'enrochement et remblayer la rive.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Page 11/15

Coût et échéancier de réalisation prévisionnel :

Opérations	2018	2019	2020	Total (HT)
Restauration de la digue	x			5 090.00

TOTAL : 5 090.00 € H.T

Plan de financement :

Organismes (co-financeurs et maître d'ouvrage)	Taux	Montant d'aide attendu
Agence de l'eau Loire et Bretagne	60%	3 054.00€
Région (CRBV 2018-2020)	20%	1 018.00€
Autofinancement Commune	20%	1 018.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport sur le Projet 2,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès du Conseil régional une subvention d'un montant de 1 018.00€ ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau Loire et Bretagne une subvention d'un montant de 3 054.00€ ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent au dossier.

Observations :

M. MEILLEUR souligne qu'il faudrait vidanger l'étang. Il trouve dommage d'abattre les frênes de la berge car ils permettent un maintien naturel de celle-ci.

Il soulève le problème de l'envasement de l'étang.

M. MARQUET explique que la vidange de l'étang devrait, en théorie, intervenir tous les 4 ans mais que le coût engendré étant important, la pratique admet de repousser ce délai. Les dernières vidanges remontent à 2007 et 2012.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LAVAL AGGLOMERATION

DCM2018-15

Rapporteur : Mme Sylvie RIBAUT, Adjointe déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse

La communauté d'agglomération de LAVAL est susceptible de financer les dépenses d'équipement au titre du fonds de concours 2016-2019.

Par délibération du 14 mars 2016, la communauté d'agglomération a alloué une enveloppe de 50 000€ à la commune de NUILLE-SUR-VICOIN.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL de présenter le dossier suivant :



Acquisition et réhabilitation d'équipements

Dans le cadre de l'exercice de la compétence communale « Education, Enfance et Jeunesse »

DESCRIPTION DU PROJET

Dotée de deux établissements scolaires (école publique et école privée) et d'un service Enfance-Jeunesse développé, la commune de NUILLE-SUR-VICOIN accueille quotidiennement 160 enfants.

Afin d'améliorer la qualité du service proposé et répondre aux demandes des enseignants et obligations réglementaires, la commune projette de réaliser de nombreuses dépenses d'équipement en 2018.

Les dépenses proposées au titre du fonds de concours 2016-2019 sont les suivantes :

DEPENSES D'EQUIPEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE VICTOR HUGO

Installation de deux Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI) : cette demande a été initiée par le corps enseignant et constituera un premier pas vers la numérisation de l'école. Le projet pédagogique des enseignants est joint au dossier.

Acquisition d'un ordinateur portable pour la Direction de l'école publique : l'ordinateur portable sera affecté aux missions de Direction.

DEPENSES D'EQUIPEMENT DU POLE ENFANCE/JEUNESSE

Installation d'une borne informatique à usage du public (borne dédiée aux familles pour l'inscription des enfants sur l'Espace Famille) : l'achat de cet équipement est motivé par les obligations d'accessibilité à l'outil numérique pour l'ensemble des familles.

Renouvellement de l'ordinateur portable du service de coordination enfance-jeunesse : ce renouvellement de l'équipement est motivé par l'obsolescence de l'outil actuel (Licences expirées, échec des mises à jour antivirus et pare-feu).

Acquisition de trois onduleurs informatiques.

Acquisition d'un bac à roulettes de rangement (bibliothèque municipale, rayon Petite



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Enfance et Enfance).

Réhabilitation d'une partie des réseaux d'adduction d'eau potable du bâtiment de l'accueil de loisirs : la vétusté du réseau et l'importante fuite générée en 2015 contraignent la commune à réhabiliter les raccords souterrains.

DEPENSES D'EQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Acquisition d'un four : la restauration scolaire sert 120 repas par jour. Afin de garantir des repas préparés sur place avec des produits locaux, bio et de qualité, l'acquisition d'un nouveau four plus adapté, notamment au niveau du volume proposé et aux options de cuisson, est nécessaire.

Renouvellement des plaques électriques du restaurant scolaire : ce renouvellement est nécessaire du fait de la vétusté du matériel actuel (1 plaque sur 2 en fonctionnement).

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES D'EQUIPEMENT	Montant H.T	RECETTES PREVISIONNELLES	
Vidéo projecteur interactif (Quantité : 2)	7 947.34	Fonds de concours Laval agglomération (50%)	10 838.13
Ordinateur portable direction	630.00	Autofinancement (50%)	10 838.13
Borne informatique (unité centrale + écran)	594.00		
Ordinateur portable coordination	1 077.00		
Onduleurs	262.50		
Bac à roulettes	166.66		
Réhabilitation réseau AEP	5 000.00		
Four restaurant scolaire	4 810.97		
Plaques restaurant scolaire	1 187.79		
TOTAL	21 676.26	TOTAL	21 676.26



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération communautaire du 14 mars 2016,

VU le règlement général du fonds de concours,

VU le rapport de l'adjointe déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse,

DELIBERE :

- **Article 1** : La commune de NUILLE-SUR-VICOIN sollicite l'attribution du fonds de concours conformément au plan de financement susmentionné ;
- **Article 2** : Le Maire est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Observations :

Mme RIBAUT précise que l'achat des deux V.P.I est conditionné à l'octroi des subventions.

ETUDE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DCM2018-16

L'Adjointe à l'Urbanisme, Mme Sylvie RIBAUT, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice du D.P.U, il est soumis au Conseil municipal l'examen de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Bâti sur terrain propre, sis 6 rue d'Anjou, cadastré Section AB n°0344 (d'une contenance de 00ha 01a 00ca), AB n°0345 (1/2 indivise ; d'une contenance de 00ha 00a 38ca) et AB 0063 (d'une contenance de 00ha 00a 95ca).

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

- **RENONCE** à l'unanimité à préempter ledit bien.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Dates des prochains conseils municipaux :
 - 10 avril : vote des BP
 - 29 mai ;
 - 26 juin ;
 - 10 juillet.

- Agenda des manifestations ;
 - 02/04 : Chasse à l'œuf (Pâques) ;
 - 08/05 : Commémoration du 08 mai 1945 (Nuillé sur Vicoin reçoit les autres municipalités) ;
 - 22/06 : Fête de la Musique ;
 - 12 au 18/10 : Art du Vicoin.

Le Maire,
Mickaël MARQUET

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22h45.





CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

FEUILLET DE CLOTURE

Mickaël MARQUET, Maire	
Katia CLEMENT, Adjoint	
Sylvie RIBAUT, Adjoint	
Francine DUPE, Adjoint	
Yannick COQUELIN	
Stéphane DALIBARD	
Christophe AVRANCHE	
Séverine GAINOUX	
Séverine NAVINEL	
Stéphanie ANGIN	
Yoann PICHON	
Cécile JASLIER	
Hubert MEILLEUR	
Johann GUEDON	

